

La commission, avec mon accord, a suspendu l'examen de cette proposition de résolution, dans l'attente que je vous interroge par rapport à l'état d'avancement du *screening* de l'accessibilité des bâtiments publics et des administrations qui dépendent de la Région wallonne, qui a été confié au SPW et plus particulièrement au département de la gestion immobilière qui dépend de la DGT2, ce *screening* étant l'une des 105 mesures du plan «égalité» du gouvernement, vous le savez très bien, Monsieur le Ministre.

La Ministre Tillieux nous a indiqué en commission que les résultats de ce *screening* étaient bientôt disponibles — bientôt est tout à fait relatif — sans pouvoir nous en dire plus.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre. Disposez-vous des résultats de cette analyse? Si oui, pouvez-vous les transmettre au parlement? Si les résultats ne sont pas encore connus, quand estimez-vous pouvoir les recevoir? Un délai de 12 mois, tel qu'inscrit dans la proposition de résolution vous semble-t-il raisonnable?

Enfin, je voudrais avoir un peu plus d'informations quant au contenu de ce *screening*. Quels sont différents éléments qui sont contenus dans cette analyse, notamment par rapport à l'accessibilité des bâtiments publics?

D'avance je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet,** Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je serai bref mais complet.

Le *screening* est en préparation à la Direction de la prévention et des contrôles de cadastre, sur la situation actuelle des principaux bâtiments administratifs occupés par les agents du SPW et gérés par mes services. Nous parlons ici de 149 sites répartis sur l'ensemble de la Wallonie.

Ce document renseignera la présence ou non d'une entrée accessible aux PMR, de sanitaires accessibles aux PMR, de places de parking réservées aux PMR, d'un ascenseur accessible aux PMR ou d'autres installations spécifiques diverses.

Ce travail important devrait être terminé pour le mois d'avril. Vous vous réjouirez donc avec moi que les choses avancent et je puis vous assurer que je ne manquerai pas d'informer le parlement dès que le résultat de ce travail sera en ma possession dans le courant du mois d'avril.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille (MR).** – La réponse est brève mais précise et complète.

J'espère donc que vous tiendrez le terme du mois d'avril puisque c'était quand même l'une des priorités du gouvernement, dans sa transversalité en tout cas, puisque l'accessibilité aux bâtiments publics est inscrite à de nombreux endroits au niveau de la Déclaration de politique régionale. Je pense donc que c'est vraiment important.

J'analyserai ce *screening* qui sera transmis au parlement, d'autant plus qu'au niveau du Parlement wallon et du Gouvernement wallon sous la précédente législature, il y avait eu déjà le lancement du label «accessibilité». On a donc perdu beaucoup de temps dans cette enceinte par rapport à l'accessibilité des bâtiments publics — je vous parle de la précédente législature — et je pense donc qu'il est maintenant temps d'avancer.

Je remettrai ma proposition de résolution à l'ordre du jour de la Commission de la santé pour qu'on avance également à ce niveau-là.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. FOURNY À M. NOLLET,**  
**MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT**  
**DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**« LE REMBOURSEMENT DES**  
**CONTRIBUTIONS DUES À LA RÉGION PAR**  
**LES COMMUNES QUI RECOURENT AUX**  
**SERVICES D'UN RECEVEUR RÉGIONAL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le remboursement des contributions dues à la Région par les communes qui recourent aux services d'un receveur régional».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est une question que j'avais déposée voici 15 jours mais qui était jointe à une autre question que j'avais adressée à l'attention de M. le Ministre Furlan concernant la réforme des grades légaux et plus particulièrement, celle relative à la réforme liée au statut des receveurs régionaux.

Afin de compléter l'information sur l'évolution du dossier, j'aurais aimé avoir une réponse de votre part même si elle avait été envoyée chez M. le Ministre Furlan. La raison pour laquelle je la dépose ici aujourd'hui, est que je n'ai pas eu de réponse de sa part, car il n'avait pas eu le temps matériel de faire

les recherches, car cela ne relevait pas directement de sa compétence puisque le statut pécuniaire, semble-t-il, relève de la vôtre. Je reviens donc vers vous aujourd'hui pour cette raison.

Selon l'article L1124-47 du Code de la démocratie locale, le traitement majoré des cotisations ONSS pour les pensions ainsi que les cotisations et tous les frais du receveur régional sont supportés par toutes les administrations d'une même province qui sont desservies par un receveur régional.

Ces dépenses sont liquidées par la région qui doit prélever la contribution de chaque commune sur les recettes qu'elle effectue pour le compte de la commune. Pour la contribution au traitement, cette retenue s'effectue au moyen d'avances mensuelles.

Les communes qui recourent aux services d'un receveur régional sont-elles bien en ordre vis-à-vis de la région?

Il me revient que certaines communes rechignent à payer leurs parts et contestent les montants qui leur sont réclamés. Pouvez-vous me confirmer cette information?

Par ailleurs, pourriez-vous me faire parvenir une liste des communes, CPAS et zones de police qui ont recours aux receveurs régionaux, des montants des contributions qu'elles remboursent annuellement à la région ainsi que des montants qu'elles devraient éventuellement encore à la Wallonie?

En effet, il apparaît que nombre de communes n'honorent pas le remboursement à l'égard de la région. Je ne voudrais pas que dans le cadre de la réforme en cours, l'aspect budgétaire vienne quelque part perturber l'évolution de ce dossier au motif que les recettes ne correspondraient pas aux montants des dépenses parce que en l'espèce, l'article budgétaire devrait être un article à l'équilibre et qu'il ne l'est pas.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que nous puissions faire un bilan de l'état actuel de la situation par rapport à ces arriérés dus, de leur importance et des procédures éventuelles qui sont ou seront mises en cours pour récupérer ces montants ainsi dus à l'égard de la région.

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je vous confirme que l'article L1124-47 du Code de la démocratie locale prévoit que le traitement, majoré des cotisations patronales pour les pensions, ainsi que les

cotisations et tous les frais du receveur régional sont supportés par toutes les administrations d'une même province qui sont desservies par un receveur régional.

Ces dépenses sont liquidées par la région. En date du 25 février 2012 l'encours s'élève à 2897823,09 euros répartis comme suit: CPAS: 871953,72 euros, communes: 1482800,05 euros, zones de police: 543069,32 euros. Le montant des ordres de recettes reçus par la Direction des recettes depuis juillet 2002 s'élève quant à lui à 70921763,24 euros.

Je peux vous donner la liste des CPAS, communes et zones de police qui ont recours aux receveurs régionaux. Vous y trouverez également la liste des CPAS, des communes et zones de police qui n'ont pas remboursé l'intégralité de leur contribution ainsi que les montants qu'ils doivent encore au SPW.

Pour ce qui est de la récupération des montants qui seraient dus à la région et la procédure que je vais mettre en œuvre, on y travaille ensemble avec mon collègue M. le Ministre Furlan. En effet, cette question est de la compétence à la fois du Ministre de la Fonction publique, que je suis, mais aussi du Ministre des Pouvoirs locaux.

Un groupe de travail réunissant des représentants de nos deux cabinets ainsi que des représentants de la Direction générale des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé et de la Direction générale transversale Personnel et Affaires générales a été mis en place pour examiner l'ensemble de la problématique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de la réponse et des annexes qu'il me communique.

Je pense qu'il s'agit là d'un point important qui représente des montants extrêmement lourds qu'il faudrait essayer de récupérer ou de mettre en tout cas à jour.

Je ne souhaiterais pas que cet aspect du dossier et son aspect financier viennent, demain, rentrer en ligne de compte de la négociation pour mettre à mal la réforme qui est attendue au niveau des receveurs régionaux.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. SENESAE À M. NOLLET,**  
**MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT**  
**DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**« LES JOBS D'ÉTÉ AU SEIN DE LA**  
**FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »**